



Programme d'innovation DESIGN YOUR PRIVACY

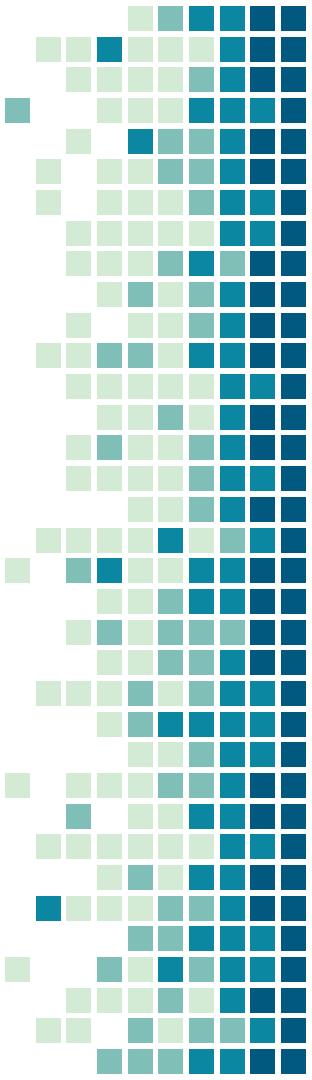
Une démarche collaborative
pour la mise en conformité avec le RGPD





RGPD

Le règlement 2016/679 sera applicable à partir du 25 mai 2018 dans tous les pays membres de l'Union européenne, abrogeant la Directive 95/46/CE.





66 *Le message numéro un que nous souhaitons passer aux entreprises, mais aussi aux acteurs publics, c'est qu'il faut absolument qu'ils se mettent en marche pour être prêts sur le règlement européen.*

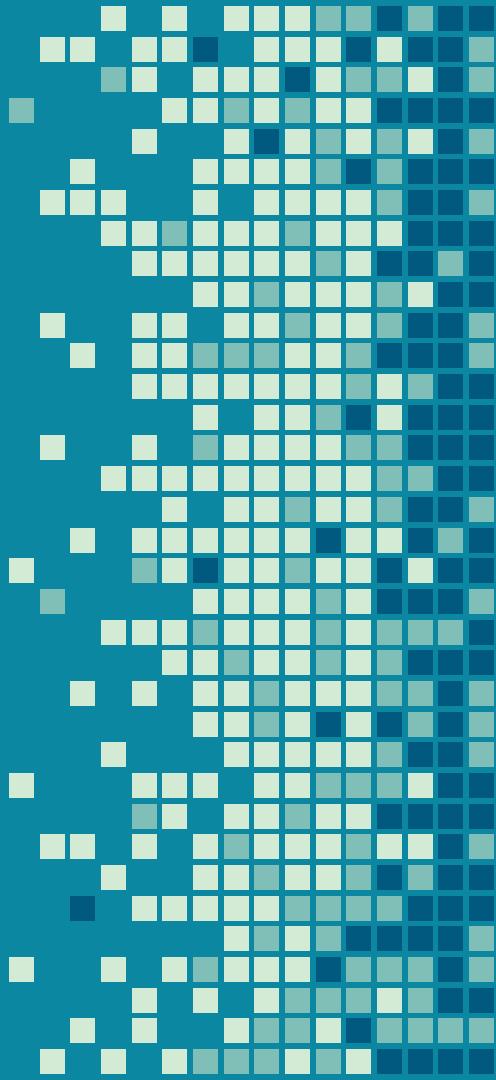
Isabelle Falque-Pierrotin

Présidente du G29 (le groupe des Commissions nationales de l'information et des libertés européennes)

Présidente de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)

Et Conseiller d'État

LA VOIE DU NORD, publié le 27 mars 2017





DESIGN YOUR PRIVACY

Le RGPD est souvent présenté comme une nouvelle contrainte réglementaire.

Cependant, il peut également représenter une réelle opportunité pour les organisations qui profiteront de ce changement de paradigme pour mettre en place, ou à jour, leur politique de protection des données à caractère personnel.

Cela permettra d'assurer une démarche éthique et une utilisation innovante et vertueuse de leurs données en proposant des services à forte valeur ajoutée basés sur le consentement de l'utilisateur.

Ce programme propose un cadre partenarial renforcé pour les organisations qui souhaitent s'engager dans une démarche collaborative pour la mise en conformité avec le RGPD.

Il vise à regrouper des compétences pluridisciplinaires pour mutualiser des investissements et des compétences afin de préfigurer l'application du RGPD et l'évolution des processus de gouvernance des données.



LE PLANNING

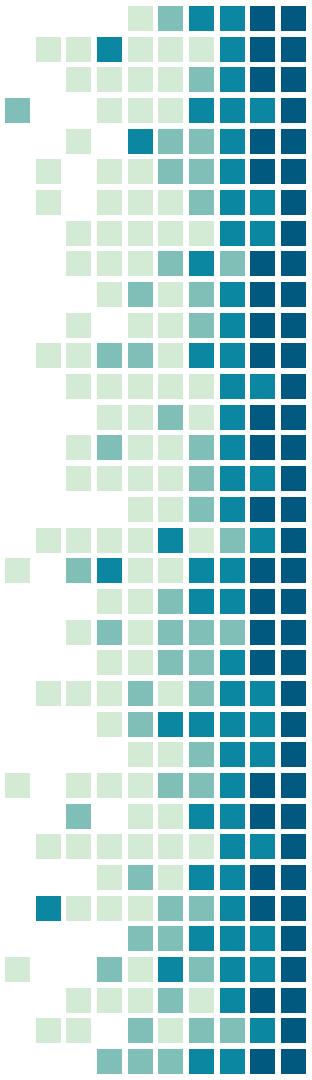
- Définition du programme par les organisateurs à partir du 10 septembre 2017
- Lancement officiel : le 25 janvier 2017

Au-delà du 25 janvier 2017, il ne sera plus possible de rejoindre le consortium de partenaires.



UNE DEMARCHE COLLABORATIVE

Le programme vise les laboratoires de recherche spécialisés, les éditeurs de solutions logicielles, les formations diplômantes, les professionnels et toutes les personnes morales de droit public ou de droit privé qui s'engagent à adhérer à la charte de la Privacy Tech





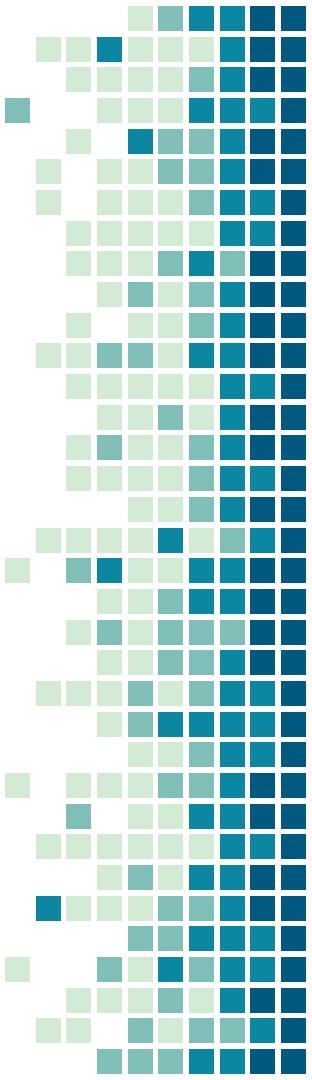
LA SEULE CONDITION POUR PARTICIPER : ETRE MEMBRE DE LA PRIVACY TECH.

Vous êtes éditeur :

Concéder une licence d'utilisation temporaire et gratuite aux membres du programme afin qu'ils puissent tester vos solutions logicielles dans la perspective de l'application du RGPD le 25 mai 2018.

Vous n'êtes pas éditeur :

Contribuer à la création de ressources communes pour développer l'excellence française en matière de Privacy et les mettre à disposition sous des licences libres et ouvertes dans les 3 mois qui suivront la fin du programme.





LES RESSOURCES COMMUNES

Technologies renforçant la vie privée

Librairies de chiffrement, schéma de mise en œuvre du système de chiffrement.

Solution juridico-techniques

Générateurs de CGU avec implémentation de Privacy Icons.

<http://aboutinnovation.com/>

<http://www.privacytech.fr/privacy-icons/>

Formation et conduite du changement

Formation des futurs DPO, sensibilisation des personnels et des cadres dirigeants aux enjeux du RGPD, ateliers pratiques à destination des DSI autour du Privacy by Design et co-construction de supports pédagogiques et de modules d'e-learning.



LES RESSOURCES COMMUNES

Référentiels et standards

Référentiel de finalités par secteur d'activité, référentiel de métadonnées pour la catégorisation juridique du patrimoine informationnel du responsable de traitement, pseudonymisation et anonymisation des données,

Des modèles de documents

Modèles sectoriels de registre des activités de traitement, modèles de PIA et de chartes utilisateurs.

Mutualisation des connaissances

Accès à une base de ressources partagées entre les organisateurs et les partenaires du programme.



Rejoignez-nous
pour mutualiser des investissements et
des compétences afin de préfigurer
l'application du RGPD.



LES TARIFS D'ADHESION A L'ASSOCIATION PRIVACY TECH

Adhésion pour les associations	200 €
Adhésion pour les TPE (moins de 10 salariés)	200 €
Adhésion pour les PME (de 10 à 250 salariés)	400 €
Adhésion pour les établissements publics	2 000 €
Adhésion pour les ETI (de 251 à 5000 salariés)	10 000 €
Adhésion pour les grandes entreprises (+ de 5000 salariés)	15 000 €



LE FINANCEMENT DU PROGRAMME

Les Partenaires financent le programme et participent à sa conception et à son pilotage. Ils bénéficient d'un accès prioritaire aux travaux sur la thématique choisie pendant la durée du programme (ces travaux ayant vocation à être ouverts à son issue).

Ils peuvent par ailleurs, accueillir certains événements du programme. Les financements sont versés de manière privilégiée par virement au profit de l'association Privacy Tech, ou par chèque à destination de M. David BESSOT, trésorier de l'association.

En souscrivant au programme, le partenaire déclare son intérêt pour la démarche collaborative initiée par l'association Privacy Tech et s'engage à soutenir d'un point de vue logistique et à contribuer à l'élaboration des communs.



ADHESION AU PROGRAMME

- **Par courrier/ courriel :**

Association PRIVACY TECH
44 rue de la Justice 75020 Paris

- **Par Internet :**

La réservation remplie et signée à la main, portant le cachet du partenaire, doit être scannée et expédiée au format PDF à l'adresse : ca@privacytech.fr



J- 300

Le compte à rebours a commencé



MERCI

Pour en savoir plus

Contactez
ca@privacytech.fr